

DEMANDE DE PARCHEMIN HMONP

Je soussigné(e)

Nom : Nom marital :

Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Pays :

Tél :

E-Mail :

Ayant obtenu l'Habitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)

Année d'obtention :

Sollicite,

l'envoi du parchemin en recommandé

Merci d'envoyer une enveloppe

contenant :

- le présent imprimé

- **Une enveloppe en format 24/32 cartonnée libellée à votre adresse affranchie à 6.35 € *** (pour vous retourner votre parchemin dans celle-ci) accompagné **d'un recommandé avec avis de réception (R1)** pré-rempli avec l'adresse où le parchemin sera envoyé pour la partie "Destinataire" et l'adresse suivante pour la partie "Expéditeur":

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de
Bretagne Unité Formations et Relations
Professionnelles
Pôle HMONP
44, Boulevard de Chézy - CS 16427
35064 Rennes Cedex

la remise à un tiers sur présentation de sa pièce d'identité et la photocopie de la pièce d'identité du titulaire de l'Habilitation et donne la procuration ci-dessous remplie,

Procuration en vue de retirer le parchemin HMONP :

Je soussigné(e), donne procuration à

« Bon pour pouvoir »
Signature de l'intéressé(e),

Date :

Signature :

* prix indiqué pour les métropolitains



Vous voulez soutenir l'ENSAB ?

Avez-vous pensé à la taxe d'apprentissage ?

Si, oui, il suffit de diffuser l'information à votre structure !

INVESTISSEZ DANS L'AVENIR EN SOUTENANT LA FORMATION DES ARCHITECTES DE DEMAIN

Avec la taxe d'apprentissage, vous soutenez les étudiants dans leur cursus à l'ENSA Bretagne, de la licence au master, mais aussi en HMONP et en doctorat.

La nouvelle campagne de répartition du solde de la taxe d'apprentissage débutera **le 27 mai** pour se terminer **le 25 octobre 2024** :

Dans leur **Déclaration Sociale Nominative**, les employeurs déclarent la part destinée au solde de la **Taxe d'Apprentissage**. Cette démarche s'effectue à partir de la **nouvelle plateforme SOLTéA** qui permet d'orienter le versement du solde de la taxe d'apprentissage.

Les entreprises renseignent le nom de l'établissement vers lequel elles souhaitent verser le solde de la TA.

Pour l'ENSAB, voici les identifiants :

UAI : 03 50 089 G _ ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE

Pour en savoir plus

- Plus d'informations sur : <https://www.rennes.archi.fr/partenaires/partenaire-taxe-apprentissage/>
- Accéder à la plateforme Soltéa : <https://www.soltea.education.gouv.fr/>
- En savoir plus sur la taxe d'apprentissage : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22574>
- Consulter le guide entreprise : <https://www.soltea.education.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/guide-demarrage-net-entreprises.pdf>